

Pour diffusion immédiate

**Le retrait du consentement est une violation des droits fondamentaux des personnes, en particulier des personnes âgées vulnérables.**

ONTARIO, le 25 août 2022 - La **Fédération des aînés et retraités francophones de l'Ontario (FARFO)** a écrit une lettre au ministre des Soins de longue durée et à la ministre de la Santé leur demandant de maintenir en tout temps le droit au consentement d'une personne âgée ou de son mandataire et de ne jamais être forcée de recevoir des soins ou traitements ou de déménager dans un foyer de soins de longue durée.

Le 18 août dernier, le gouvernement de l'Ontario a déposé et adopté en première lecture le projet de loi 7 qui modifie la Loi sur le consentement (1996) qui fait en sorte qu'une personne ou son mandataire désigné ne sera pas obligée de donner un consentement à être évaluée, au choix d'un foyer de soins de longue durée ou le déménagement vers un foyer.

Le président du conseil d'administration de La FARFO a dit que "le retrait du consentement est une violation des droits fondamentaux des personnes, en particulier des personnes âgées vulnérables". Il ajoute "Les personnes âgées ont peur d'être transférées dans un foyer où elles ne veulent pas aller, d'être éloignées de leur famille et, pour les personnes aînées francophones, d'être admises dans un foyer où il n'y a aucun service en français".

La FARFO reconnaît que la pandémie de la COVID-19 et la pénurie de ressources humaines ont affecté grandement notre système de santé et que des actions concrètes doivent être prises pour assurer la qualité des services de santé et la sécurité des bénéficiaires. Elle appuie les objectifs du *Plan pour rester ouvert : Stabilité et relance pour le système de santé* dont ceux de préserver notre capacité hospitalière et aussi de fournir de bons soins au bon endroit. De plus, nous appuyons l'ajout de nouveaux foyers de soins de longue durée, en souhaitant que plusieurs d'entre eux offrent des services en français pour les personnes que nous représentons.

Lorsqu'une personne hospitalisée n'a plus besoin de soins hospitaliers et qu'elle est en attente d'un lit dans un foyer de soins de longue durée, on devrait lui donner le choix d'attendre à la maison au lieu d'aller dans un foyer qui ne lui convient pas. Nous recommandons d'augmenter l'offre de soins à domicile, incluant du soutien aux proches aidants, pour permettre aux personnes d'attendre chez elles. Le financement additionnel devrait permettre la location d'équipements thérapeutiques comme des lits spéciaux, fauteuil roulant, produits d'incontinence, etc.

Nous recommandons également que les critères de la langue et de la distance raisonnable soient maintenus et que la priorité pour remplir des lits francophones soit accordée aux francophones.

- 30 -

Au sujet de la FARFO :

Depuis plus de 40 ans, la Fédération des retraités et des aînés francophones de l'Ontario (FARFO) se consacre à aider les francophones de 50 ans et plus, vivant en Ontario. Plaque tournante des personnes âgées francophones de la province, la FARFO compte plus de 10 500 membres en Ontario et est bien connectée dans divers secteurs.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Michel Tremblay, directeur général

Courriel : [dg@farfo.ca](mailto:dg@farfo.ca)

Téléphone : 613-293-6291